

Compte Rendu Conseil Municipal

Commune de Saint Just

Du 28 octobre 2021

Présents : Patrick LEVET – Catherine FLAMAND – Gabriel SUCHET - Pascal PERREAUD – Renée ANDRE – Cathy CARON – Daniel CROISY – Audrey MARIE - Christiane JOSSERAND - Joëlle BAMPA.

Absents : Anne CHAURAND – Guy LABRANCHE – Laurent FELIX – Emmanuel GRANGE – Ramazan KARA

Présents : 10, Absents : 5

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que dorénavant, les réunions du Conseil Municipal se tiendront dans la salle du conseil en mairie. La distanciation physique est recommandée ainsi que le port du masque. La réunion se tient à 20h en présence de Robert MAS journaliste au journal « Le Progrès ».

Le compte-rendu du conseil municipal du 30 septembre 2021 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire précise que Francine BOURGEOIS est toujours hospitalisée, son retour pourrait être prévu le 15 Novembre.

Concernant le remplacement du poste de Francine BOURGEOIS lors de son départ à la retraite, un rendez-vous est prévu avec une candidate le Vendredi 29 Novembre 2021 à 11 h 00.

ORDRE DU JOUR

AFFAIRES COMMUNALES : Monsieur Le MAIRE, Patrick LEVET

- Renouvellement de la convention Compétence Assainissement Collectif adopté à l'unanimité.
Pour : 10 voix
- RSA, Redevance Spéciales bacs ordures communal : nouvelle redevance pour tous les bâtiments administratifs. Un tri des déchets au cimetière sera effectué (végétaux, plastiques etc ...). Concernant les déchets végétaux, ils seront emmenés à la déchèterie de Montagnat.
Pour information, ORGANOM fait une étude pour investir dans une chaudière afin de traiter les déchets non recyclables.
- La taxe Enlèvement Ordures Ménagères va augmenter de + 20 €/an à partir de 2022.
- Le 22 Octobre 2021, l'huissier a procédé à l'ouverture de l'appartement de Monsieur CROZIER et constaté que ces lieux ne sont plus occupés, toutefois, il reste des meubles.

La commune pourra disposer de cet appartement qu'à compter du 22 Décembre 2021, délai nécessaire de deux mois, afin de retrouver le locataire pour vider les

lieux. Passé ce délai, sans aucunes nouvelles de Monsieur CROZIER, l'appartement sera vidé de ses effets sans sommation.

Depuis le 22 Octobre 2021 et jusqu'à la restitution des clés, la Mairie ne pourra plus réclamer un loyer mais seulement une indemnités d'occupation comme le prévoit l'Article 544 du code civil. Le montant sera fixé sur la base de l'ancien loyer sans les charges.

URBANISME / POPULATION : Catherine FLAMAND

- Mise en service de l'éclairage et extinction des réverbères du côté droit sur la route de Ceyzériat est en action à partir 19 h 00.
- Une demande de rétrocession de voirie a été faite par le Lotissement de La Palonnière. La Commune n'a aucune obligation de le faire, toutefois, la Mairie va faire une étude concernant l'entretien des espaces verts pour ce lotissement.
- Monsieur et Madame ROUTHIER envisage des travaux sur leur clôture en limite de propriété avec la Salle des Fêtes. Une demande d'autorisation de passage sur l'espace public a été demandé à la Mairie pour permettre au paysagiste de faire les travaux qui sont prévus en Mars 2022.

Demande acceptée à l'unanimité.

Pour : 10 voix

NB : Un devis est demandé par la Mairie au paysagiste pour tailler la haie et/ou mettre une clôture grillagée sur la partie non concernée par la DP.

- Travaux de la fibre : fin 2021 est prévu le raccordement de la fibre côté pair sur le Chemin de la Chagne.
Une étude pour le raccordement le Lotissement Les Prés de St Just et le lotissement Les Ayes est prévue en 2022.
- L'enfouissement des réseaux est prévu aux vacances scolaires de Février 2022.
Les travaux sur le Chemin des Ecoles sera fait par HTA-BT.
L'éclairage public et les télécoms seront fais par le SIEA et ENEDIS.

A cette occasion, les barrières en bois du Chemin des Ecoles seront changées.
De plus, un courrier à tous les riverains de la rue, leur sera adressé afin qu'ils procèdent à la taille de leurs haies.

- La Modification Simplifiée du PLU est applicable à compter d'aujourd'hui, jeudi 28 Octobre 2021.
- Le report de la Réunion concernant le projet de l'Habitat Participatif est décidé pour le début de l'année 2022 faute de personnes intéressées. De ce fait, il est prévu d'élargir la communication des zones de contact.
- **Associations** : le 21 Octobre 2021 a eu lieu le retour de l'Assemblée Générale de l'Eveil Bouliste de St Just. A l'issue de ce rendez-vous, il a été voté la création d'une section Tarot qui se jouera les mercredis après-midi à la Salle des Fêtes.
- A l'occasion de la coupure de l'électricité à la salle Rosepommier le 21 Octobre dernier, la Mairie s'est vu contrainte de déplacer les réservations à la Salle des Fêtes qui concernaient l'Amicale des retraités, l'Eveil Bouliste pour son Assemblée Générale et une location pour le Week-end.

La Mairie s'est vu dans l'obligation d'annuler l'activité de la Gym Volontaire qui a lieu habituellement en soirée, faute de disponibilité à la Salle des Fêtes.
Décision très mal perçue par l'association qui a adressé un mail en Mairie.
Une réponse a été donnée par Monsieur le Maire.

TRAVAUX /ENTRETIEN/ VOIRIES : Pascal PERREAUD

- Ecole : La porte automatique va être vérifiée prochainement car elle n'est plus aux normes. Des détecteurs de présence seront installés lors de vacances scolaires.
La Mairie envisage de demander un devis pour un système d'alarme
- Atelier technique : Le portail sectionnelle a été installé semaine 44. La mise en service est prévue la semaine suivante.
Un devis a été demandé à VERISURE pour la pose d'une nouvelle alarme à l'atelier.
Un second devis a été demandé à ETS CHICHOUX Denis pour améliorer le système actuel.
- Le nouveau camion et son équipement hivernal (lame à neige) seront à disposition semaine 45.
- Le curage des fossés est prévu au printemps 2022.
- L'étang sera très prochainement empoissonné afin que l'activité de pêche puisse reprendre courant 2022.

FINANCES/ECOLE : Gabriel SUCHET

- Mise en place d'un poste de vacataire pour le soutien scolaire est créé pendant les heures de garderie, dans le cadre des TAP.
Ce type de contrat, permet de pouvoir augmenter le temps de 1 h 00 par semaine jusqu'à 3 h 00 si la demande se fait sentir.
La rémunération est fixée à 25 € net de l'heure et un contrat de vacataire pour la durée de l'année scolaire va être fait.
Adopté à l'unanimité par le conseil.
Pour : 10 voix
- Depuis la rentrée, dans le cadre des TAP, des cours du langage des signes a été mis en place. Ils ont lieu les mardis, 20 élèves y participent.
- Ces cours sont très appréciés par les enfants.
- Durant l'année scolaire, 3 stages d'immersion avec les ATSEM sont prévus.

CCAS : Renée ANDRE

- Les ateliers APPLI TABLETTE se déroulent très bien. Actuellement, 15 personnes sont présentes, donc 2 personnes extérieures à la commune, une de SAINT MARTIN DU MONT et une de JASSERON.
- Cette activité est gérée par l'ADAPA.
- A partir du 3 Novembre 2021, une distribution de bulletins d'inscription pour le Repas des Aînés sera faite dans les boîtes aux lettres, une circulaire sera également jointe.

Le Repas des Aînés sera préparé par BOURG TRAITEUR.
Un colis sera prévu pour les personnes qui ne pourront pas assister au repas (des propositions de LA PANOUILLE et LA CAVE sont à l'étude.

QUESTIONS DIVERSES :

- La feuilles SAINT JUST INFOS est remise en place à partir du mois de Novembre. Elle sera distribuée tous les trimestres.

Répartition de la distribution de SAINT JUST INFOS à récupérer en Mairie.

- **Catherine FLAMAND** : Rue des Pêcheurs, Rue des Tilleuls, Quartier derrière l'école BOURG HABITAT.
- **Cathy CARON** : Quartier de la Chagne, Les Louvettes, Mme JOLY.
- **Audrey MARIE** : Allée des Marronniers.
- **Anne CHAURAND** : Chemin de Rosepommier, Chemin de la Couvo, Lotissement Dynacité et La Villa Joie.
- **Christiane JOSSERAND** : Chemin de la Torchère et le Château.
- **Renée ANDRE** : Allée des Pruniers, Chemin de la Chagne jusqu'au passage à niveau.
- **Joëlle BAMPA** : Chemin des Grandes Teppes, Chemin des Petites TEPPEs, Allée des Teppes et Lotissement de La Palonnière.
- **Pascal PERREAUD** : La Palonnière.
- **Gabriel SUCHET** : Allée des Lilas, Allée des Eglantines, Allée des Cerisiers et le Centre du Village.
- **Daniel CROISY** : Allée des Pommiers, Allée des Charmilles, Allée des Acacias, Chemin des Fougères, ZA des Mollard.
- **Guy LABRANCHE** : Route départementale, l'Ancienne Petite Auberge.
- **Emmanuel GRANGE** : Rue des Ecoles, Allée du Méléze
- **Ramazan KARA** : Lotissement Les Prés de St Just, Rue du Dauphiné
- **Patrick LEVET** : Allée des Sureaux

La commémoration du 11 Novembre aura lieu à 11 h 00. Le rendez-vous est fixé à la Mairie. La population est conviée à cette cérémonie

-
Prochain Conseil Municipal le JEUDI 25 Novembre 2021 à

20h en salle du Conseil Mairie

